

Image not found or type unknown



Le chauffage central fournit par le proprietaire

Par **chapie**, le **04/11/2008** à **05:57**

Messieurs,rnrnauriez vous l'amabilité de me fournir les indications suivantes:-rn- les heures de la mise en marche de chauufage rn- le proprietaire a t il le droit d'arreter le chauffage entre 21.00 et 06.00 du matin et quel temperature doit chauffer

Par **Tisuisse**, le **04/11/2008** à **07:26**

Bonjour,rnrnEtes-vous en pavillon ou en immeuble collectif ? Que dit votre bail de location ou le règlement intérieur de l'immeuble sur ce point ?